



Renseignements sur la succession pour mon garçon de 20 ans

Par **solyro**, le **15/02/2010** à **16:18**

Bonjour,rnje voulais savoir , mon garçon de 20 ans à perdu son papa le 30 septembre dernier, il est décédé d'un arrêt cardiaque, il était avec une femme depuis 4 ans et ils allaient se séparé, mais il n'en n'a pas eu le temps, aujourd'hui mon garçon à déposé un dossier chez le notaire, mais la concubine de mon ex-mari voudrait garder beaucoup de choses dont le 4x4 peugeot 4005 qu'il a acheté en décembre 2008, elle roule avec depuis qu'il est décédé , l'a accroché et il y a 400 euros de franchise pour le faire réparer, mais le notaire la recoit et elle demande a chaque fois de l'argent à mon fils s'il veut le récupérer, la dernière fois c'était un chèque de banque de 5000 euros que mon fils bien naif à fait passer par le notaire mais il n'a toujours rien reçu en échange, j'ai l'impression que l'on se moque de lui,et pourquoi le notaire écoute cette femme je voudrais lui venir en aide , que dois je faire ,il habite à martigues et moi à coté de lyon, pourriez vous me guider en indiquant comment ça marche les honoraires d'un avocat, mon fils travaille dans la mécanique et gagne le smic,pourra-t il être aidé.rnvous remerciant d'avance, acceptez mes sincères salutations.rnrnMme rodier sophie

Par **Marion2**, le **15/02/2010** à **18:06**

Bonjour,rnrnIl faut que votre fils prenne rapidement un notaire de son choix pour qu'il défende ses intérêts. rnrnCordialement.